



Bulletin Numéro 215 – Juni 2015 - [Voir la version en ligne](#)



Share



Tweet



Forward

Inscrivez-vous au Bulletin mensuel du WRM

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

#### NOTRE OPINION



#### [Le rôle des exploitations minières « artisanales » selon les sociétés transnationales minières](#)

Les alliés de WRM d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie nous ont fait part de leur grande préoccupation concernant la forte et constante expansion des activités des sociétés minières dans leurs régions forestières au cours des 10 à 15 dernières années. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer un nouveau numéro de notre bulletin mensuel à cette question. Les minières entrent dans des territoires de plus en plus reculés pour y chercher des minéraux de plus en plus rares. En même temps, on assiste à une augmentation des contrats bilatéraux entre les pays du Nord et du Sud conçus visant à assurer l'accès privilégié des sociétés minières du Nord à certains minéraux.

#### L'EXPANSION DE L'EXTRACTION MINIÈRE : DESTRUCTION DE TERRITOIRES, LUTTES DE RÉSISTANCE ET CRIMINALISATION



#### [Développement du secteur extractif et impacts sur les communautés et la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo, Afrique Centrale](#)

Les pays du Bassin du Congo sont connus pour l'extraordinaire richesse de leur biodiversité et la grande diversité culturelle des peuples qu'ils abritent. Lorsqu'on évoque les ressources extractives présentes dans cette région, on fait généralement référence aux impressionnants gisements de cuivre de la RDC, au diamant centrafricain, et au pétrole équato-guinéen et gabonais. L'objectif de cet article est de d'expliquer les raisons de la faillite de ces investissements sur les plans social et environnemental, en illustrant quelques-uns des problèmes soulevés dans ce secteur en Afrique Centrale.



#### [Les activités minières sont en train de tuer les populations d'agriculteurs et de pêcheurs en Indonésie](#)

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement indonésien a délivré de nombreux permis d'exploitation minière, prétextant qu'il renforce ainsi la croissance et la position concurrentielle du pays au niveau de l'Asie et à l'échelle internationale. Selon les données du Ministère de l'Énergie et des Ressources minérales, environ 10 918 permis d'exploitation ont été délivrés par les autorités du gouvernement central, des provinces et des districts. La dégradation de l'environnement liée à cette expansion est également observée dans tout le pays.



### Secteur minier, militarisation et criminalisation de la contestation sociale en Amérique latine

Cela fait longtemps que les projets extractivistes partout en Amérique latine imposent un modèle d'extraction et d'exportation toujours plus radical. La plupart des pays de la région se font concurrence pour attirer les investissements miniers, pétroliers, forestiers ou halieutiques. Néanmoins, le modèle extractiviste fait l'objet de critiques et résistance de plus en plus nombreuse de la part de larges secteurs de la société, notamment les universitaires, les organisations de droits de l'homme et les mouvements sociaux.



### Les dispositifs de compensation de la biodiversité permettent aux sociétés minières de poursuivre leurs destructions comme si de rien n'était

Depuis plus de dix ans, des sociétés minières telles que Newmont et Rio Tinto participent à des programmes volontaires de compensation de la biodiversité, même lorsque cette compensation n'est pas une obligation légale. Mais alors, quel est l'intérêt des sociétés minières à s'investir dans des dispositifs de compensation même quand aucune législation ne les oblige à le faire ?



### Un exemple de non-durabilité : l'expérience de l'articulation internationale des victimes de Vale

Vale est la première compagnie minière du Brésil et la troisième au monde dans le secteur de l'extraction des métaux. Présente dans une trentaine de pays, cette multinationale s'est dotée d'une chaîne de production intégrant les activités minières, la logistique, l'énergie, et la sidérurgie. Chaque maillon de cette chaîne produit de graves effets écologiques et sociaux. C'est ainsi qu'est née « l'Articulation internationale des victimes de Vale » en 2010 pour contribuer à renforcer les réseaux communautaires en faisant la promotion de stratégies pour faire face aux effets sociaux et environnementaux de l'industrie minière, et avant tout ceux de Vale.



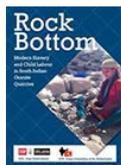
### Le régime minier au Ghana : une mauvaise affaire pour les communautés locales affectées

Nicholas Ennin est un agriculteur de 42 ans, à Etwebo, dans la région occidentale du Ghana. Aux alentours de 2003, ses terres agricoles et celles de plus de 1000 agriculteurs sont passées sous le contrôle de Chirano Gold Mines Limited. Malheureusement pour Nicholas et beaucoup de gens comme lui dans tout le continent, l'État insiste sur le fait qu'il est l'administrateur ou le gardien suprême des ressources minérales et du développement de ces ressources. Compte tenu de la priorité accordée aux capitaux étrangers par rapport aux interlocuteurs locaux comme Nicholas, le soutien de l'État aux organismes qui attirent les investisseurs étrangers éclipse tout simplement les structures créées pour promouvoir les activités des populations locales.

LES GENS SE METTENT A L'OEUVRE



### Les femmes africaines disent Non ! au charbon

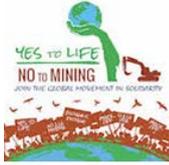


### Inde : Esclavage et travail des enfants dans les carrières de granit

### L'intensification de l'exploitation minière en Afrique au



[programme d'une réunion au sommet dans le centre financier de l'industrie minière](#)

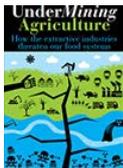


[Oui à la vie, non à l'exploitation minière !](#)



[Oilwatch Afrique : « Nous ne mangerons pas du pétrole brut »](#)

#### RECOMMANDATIONS



[Menaces sur l'agriculture : comment les industries extractives menacent nos systèmes alimentaires](#)



[Voix de la résistance : des femmes luttent pour la vie](#)



[En quoi sont faites les voitures ? De l'Amazonie brésilienne aux fabricants automobiles allemands](#)



[Attention aux mineurs : qui finance quoi et pour qui ?](#)



[Ouganda : « Un droit commun »](#)



[Signal d'alarme : les coûts réels de la consommation de technologies](#)



### Le rôle des exploitations minières « artisanales » selon les sociétés transnationales minières

Les alliés de WRM d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie nous ont fait part de leur grande préoccupation concernant la forte et constante expansion des activités des sociétés minières dans leurs régions forestières au cours des 10 à 15 dernières années. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer un nouveau numéro de notre bulletin mensuel à cette question. Les minières entrent dans des territoires de plus en plus reculés pour y chercher des minéraux de plus en plus rares. En même temps, on assiste à une augmentation des contrats bilatéraux entre les pays du Nord et du Sud conçus visant à assurer l'accès privilégié des sociétés minières du Nord à certains minéraux.

Un autre secteur minier, curieusement appelé « artisanal », croît parallèlement au développement des grandes entreprises minières et il s'épanouit avant tout dans les pays du Sud. Le poids du secteur « artisanal » n'est pas négligeable; par exemple, il représente 12 % de l'ensemble de l'or extrait annuellement (1). Ce secteur n'a rien d'artisanal dans le sens de créer quelque chose avec des moyens limités, comme la création artisanale. Il s'agit d'un secteur auquel participent des dizaines de millions de personnes qui, pour la plupart, cherchent à subsister en mettant en danger leur santé, leur sécurité, et même souvent leur propre vie. Car ce secteur a des taux élevés d'accidents et de conflits violents.

Il faut examiner comment le milieu des affaires et les institutions financières qui appuient et investissent dans le secteur minier, comme la Banque mondiale, combattent les mines « artisanales. » Par exemple, selon un site Internet animé par l'industrie minière canadienne (2) — une des plus importantes de la planète —, les activités minières « artisanales » se développent souvent à proximité des concessions minières industrielles ou à l'intérieur de celles-ci. Le site qualifie les exploitations artisanales « d'informelles » ou « illégales ». Il affirme qu'elles ne paient pas d'impôts ou de redevances ; qu'elles sont inefficaces en termes de productivité ; qu'elles n'assurent aucune protection de la santé des travailleurs ; qu'elles causent la dégradation de l'environnement ; et qu'elles ont des effets négatifs sur les communautés en générant des conflits avec l'afflux d'un grand nombre de travailleurs de l'extérieur. Cette description donne l'impression que les exploitations minières « artisanales » nuisent à la « réputation » des grandes sociétés minières et qu'elles constituent le problème de fond de l'ensemble du secteur minier.

Dans le présent numéro, nous voulons dissiper tout doute concernant le véritable problème des mines : ce sont les grandes sociétés minières, qu'elles soient transnationales, étatiques ou autres, qui négocient les produits miniers. Malgré leurs politiques de « responsabilité sociale » mises de l'avant pour justifier leurs activités, elles contribuent à toujours plus de destruction. Et même si le présent numéro souligne également que les mines « artisanales » ont de graves effets sur les travailleurs et les forêts — voir l'article sur la situation dans la RDC —, le présent numéro porte principalement sur la dévastation massive causée par les grandes entreprises du secteur. Par exemple, la destruction que Vale cause au Brésil et dans plus de 30 pays au monde, qui a mené à une résistance internationale articulée des collectivités et des travailleurs touchés (voir l'article sur Vale). On y trouvera également des articles sur l'expansion de l'industrie extractive dans la baie du fleuve Congo en Afrique ; l'industrie minière en Indonésie ; la criminalisation croissante des dirigeants communautaires, des mouvements sociaux et des organisations de soutien qui s'opposent à l'industrie minière en Amérique latine — une criminalisation encouragée par les sociétés minières avec la complicité des gouvernements ; et l'impact de cette industrie sur les femmes et les enfants.

Le site internet de l'industrie minière canadienne souligne que les grandes sociétés minières accroissent leur « engagement » auprès du secteur « artisanal. » Par exemple, lorsqu'il affirme que l'industrie minière « aide à la gestion », qu'il cherche à « gérer les risques et à les réduire au minimum » et qu'il prétend que le secteur artisanal peut « aider aux activités d'exploration, » en précisant également que ce « compromis » peut faire partie des stratégies de « responsabilité sociale » de nombreuses entreprises minières. Néanmoins, tout comme dans d'autres secteurs, il est dans l'intérêt de la grande entreprise minière d'intégrer les exploitations minières « artisanales » dans leurs propres activités d'extraction, car ces dernières ont une production non négligeable même si on les considère « inefficaces. » L'externalisation de la production continuera d'être populaire en autant qu'elle génère plus de profits que de pertes financières. Dans la pratique, l'on observe un type de « compromis » dans lequel les grandes minières profitent de l'entrée des minières artisanales dans les zones riches en minerais. Les mines artisanales « préparent le terrain, » et ouvrent ainsi la voie aux grandes entreprises dûment « légalisées » par le gouvernement. Par exemple, ce phénomène a été observé au Brésil et en Colombie. Derrière l'exploitation « illégale », il existe une demande sur le marché dont profite une grande minière dotée d'une chaîne de production complète.

Il est certain que le nombre extrêmement élevé de travailleurs du secteur minier artisanal n'est qu'un autre des graves problèmes que génère le modèle de production et de consommation qui encourage l'expansion du secteur minier partout au monde. Bien souvent, ces travailleurs artisanaux ne parviennent même pas à subsister ou ne deviennent mineurs qu'après avoir été expulsés de leurs propres territoires. Ce modèle, dominé par des transnationales toujours plus grandes, résulte dans la perte des territoires communautaires, la destruction des forêts, la consommation exorbitante d'eau et une contamination démesurée. Stimulé par l'industrie extractive et d'autres grands projets, ce modèle continue de promettre le « développement », mais finit par aggraver la pauvreté des communautés

locales.

Rien ne semble pouvoir ralentir le rythme de l'expansion des activités d'extraction minière si ce n'est une chute temporaire des prix causée par le jeu de l'offre et de la demande, comme ce fut le cas récemment pour le charbon minéral et le minerai de fer. Mais en général, au cours des 10 à 15 dernières années, les prix et la demande croissantes ont été suffisamment attrayants pour que les entreprises se lancent dans une gigantesque expansion. Le tout dans le cadre d'une économie mondialisée centrée exclusivement sur la stimulation de la consommation. Depuis des années, la vente de téléphones cellulaires bat des records et de nouveaux produits « indispensables » sont constamment mis sur le marché qui, promet-on, procurent plus de « bonheur. » Cependant, pour fabriquer un téléphone cellulaire, un ordinateur ou un écran de télévision, il faut de 40 à 60 éléments différents, comme le lithium, le tantale, le cobalt et l'antimoine, qui pour la plupart se trouvent dans les pays du sud et sont de plus en plus difficiles à acquérir (voir le [bulletin numéro 188 de WRM](#), mars 2013). Mais il semble que les effets pervers de la course pour obtenir ces matières premières, la dévastation des forêts, l'accaparement de territoires communautaires et la destruction de la vie de travailleurs miniers « artisanaux » et industriels, n'intéressent guère les consommateurs, et encore moins les actionnaires et investisseurs des compagnies minières qui en tirent profit.

Selon nous, tous ces faits justifient la publication du présent numéro. Nous ferons connaître les sérieux dommages causés par le secteur des sociétés minières et chercherons à sensibiliser de plus en plus les gens au besoin de changer le modèle de production destructeur et colonisateur du secteur minier.

Nous constatons qu'il n'est pas possible « d'humaniser » ce modèle, de l'adapter pour qu'il se conforme à des règles environnementales strictes ou de le réformer autrement. Il faut prioriser la lutte contre ce modèle et se solidariser avec les communautés et les millions de personnes actives dans le secteur minier « artisanal » pour assurer leur survie.

De plus, il faut penser un autre monde où il ne serait plus nécessaire d'extraire des minerais enfouis dans les coins les plus reculés ou isolés de la planète, de planter des monocultures à grande échelle ou de réaliser de grands travaux d'infrastructure pour faciliter le drainage et l'exportation des produits vers les centres de consommation. Un monde qui priorise le bien-être de toutes et de tous au lieu du « bonheur » de la consommation débridée.

1) [https://en.wikipedia.org/wiki/Artisanal\\_mining](https://en.wikipedia.org/wiki/Artisanal_mining)

2) <http://www.miningfacts.org/?LangType=1036>

## L'EXPANSION DE L'EXTRACTION MINIÈRE : DESTRUCTION DE TERRITOIRES, LUTTES DE RÉSISTANCE ET CRIMINALISATION



### Développement du secteur extractif et impacts sur les communautés et la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo, Afrique Centrale

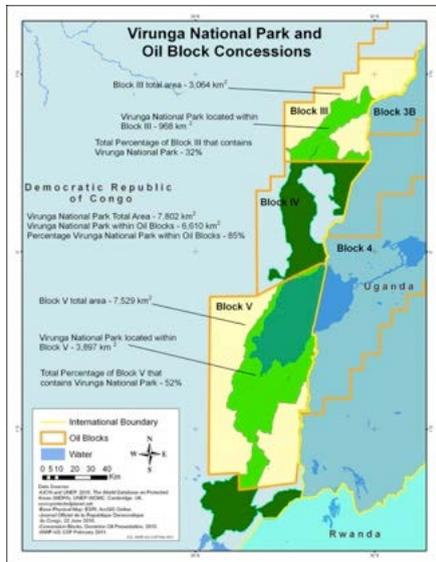
Les pays du Bassin du Congo sont connus pour l'extraordinaire richesse de leur biodiversité et la grande diversité culturelle des peuples qu'ils abritent. Lorsqu'on évoque les ressources extractives présentes dans cette région, on fait généralement référence aux impressionnants gisements de cuivre de la RDC, au diamant centrafricain, et au pétrole équato-guinéen et gabonais. Pourtant, le sous-sol de cet important massif forestier regorge de ressources extractives riches et variées, comprenant des gisements de classe mondiale (notamment de fer, d'uranium, de bauxite, etc.). Et le potentiel est encore plus important que ce que révèlent les données existantes, la recherche minière ayant été interrompue dans ces pays soit du fait de l'ajustement structurel, soit en raison de l'instabilité politique.

La hausse des cours des ressources minières a rendu potentiellement rentables des gisements qui ne l'auraient pas été auparavant, et les décideurs politiques accueillent en général comme une bonne nouvelle la découverte de gisements sur leur territoire. L'objectif de cet article est de d'expliquer les raisons de la faillite de ces investissements sur les plans social et environnemental, en illustrant quelques-uns des problèmes soulevés dans ce secteur en Afrique Centrale.

Pourquoi les préoccupations environnementales et sociales semblent secondaires dans le secteur extractif en Afrique Centrale ?

Inspirés par les exemples des nouvelles économies d'Asie du Sud-Est (Chine, Inde, Corée du Sud, etc.) et d'Amérique Latine (Argentine et Brésil), les pays de la sous-région ont tous pour ambition de devenir à leur tour des économies émergentes en une génération. L'exploitation des ressources naturelles occupe une place dans cette stratégie de croissance, et l'investissement étranger semble incontournable pour y parvenir. La législation du secteur extractif dans ces pays est particulièrement libérale, imposant peu de contraintes en matière environnementale et sociale aux investisseurs, dans le

but de les attirer. Les considérations économiques ont donc clairement pris le dessus sur l'environnement, que les gouvernements n'hésitent pas à présenter comme une entrave que l'occident veut leur imposer dans leur quête du développement. Il n'existe ainsi pas un seul projet extractif dans le Bassin du Congo qui ait été rejeté par l'Etat pour cause d'un impact environnemental important. Pourtant, ce ne sont pas les risques qui ont manqué, ni les violations de la loi. Ainsi, le projet d'exploitation de pétrole dans le Parc National des Virunga en RDC, l'un des plus anciens de la région, n'a pas été arrêté du fait de l'Etat congolais, qui semblait ne trouver aucune objection à son développement, mais à cause de campagnes internationales qui ont poussé la compagnie britannique Soco à finalement jeter l'éponge.



Cet exemple n'est pas un cas isolé, et on retrouve dans la sous-région de nombreuses aires protégées sur lesquelles ont été attribués des permis pétroliers ou miniers.

L'insécurité des droits des communautés face au développement actuel des industries extractives.

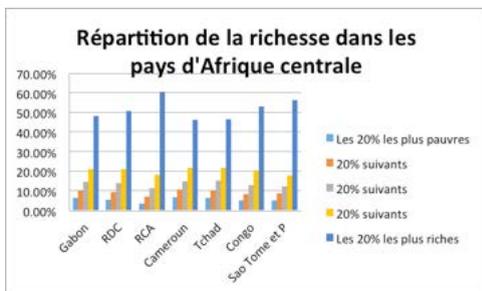
Les communautés rurales d'Afrique Centrale sont très dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance. Les projets extractifs se déroulent généralement en zone rurale, et doivent cohabiter avec les communautés. Bien que les textes relatifs à la gestion de l'environnement imposent la réalisation d'une évaluation de l'impact social avant le démarrage de tout projet extractif, les compagnies sur le terrain se soucient peu d'identifier et de préserver les droits des communautés dans leurs opérations, et l'Etat lui-même ne semble pas se préoccuper de ces problèmes. On note donc de nombreux risques et conflits autour des zones d'exploitation ou de prospection des ressources extractives.

Les premières causes de ces conflits sont les indemnités dues aux communautés pour les destructions de leurs biens. Dans tous ces pays, les indemnités ne portent que sur les cultures, maisons, et autres biens résultant de mises en valeur de la terre. La destruction des ressources naturelles n'ouvre pas le droit à des compensations pour les communautés utilisatrices. Et ces indemnités ne concernent pas non plus les ressources immatérielles (biens culturels, sites sacrés, etc.). Il en résulte donc que le paiement des indemnités ne peut permettre aux communautés de conserver au moins le même niveau de vie qu'avant le dommage subi. De plus, le paiement des compensations et des indemnités est bien souvent l'occasion d'extorsion de fonds des communautés par les fonctionnaires locaux. Déjà insuffisantes, les indemnités ne parviennent donc pas en totalité aux communautés bénéficiaires.

A côté des indemnités, observe souvent de profondes modifications dans les modes de vie des communautés, du fait de l'installation de projet extractifs dans leur terroir. Ainsi par exemple, à Ebome, à quelques kilomètres de Kribi sur la côte atlantique du Cameroun, une communauté de pêcheurs jadis prospère a vu ses conditions de vie changer radicalement lorsque les travaux de construction d'un oléoduc pétrolier ont détruit un récif poissonneux à deux kilomètres de la côte, les obligeant à aller pêcher à plus de 8 kilomètres du rivage. Leurs coûts de production ont augmenté, les rendant non compétitifs par rapport aux communautés voisines de pêcheurs, et les plongeant dans une précarité subite. Presque 15 ans plus tard, alors que le pétrole coule dans l'oléoduc et que la compagnie engrange des bénéfices substantiels, l'économie locale a été détruite et aucune solution à long terme n'est envisagée, ni par l'Etat ni par la compagnie.

La destruction des moyens de subsistance des communautés est en effet le principal risque associé au développement des projets extractifs dans la sous-région (1).

Parce qu'elles paient un tribut aussi élevé au développement des activités extractives, on peut valablement considérer que les populations « subventionnent » les multinationales opérant dans le secteur. Et l'Etat justifie ces problèmes en indiquant qu'« on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs ». Sauf que, dans ce cas, tout le monde n'est pas invité au festin : les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles ne contribuent pas au développement local dans les zones de production, et dans les zones rurales d'une manière générale. La répartition des revenus de l'Etat est particulièrement inéquitable, comme le montre le tableau ci-dessous :



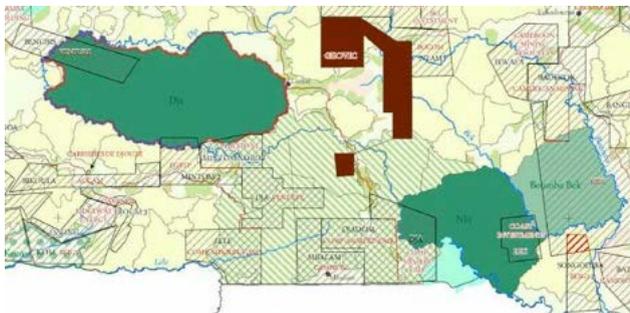
Le tableau montre la répartition de la richesse nationale en pourcentage au sein de la population des Etats d'Afrique centrale. La population de chaque pays est répartie en 5 groupes comprenant chacun 20% des habitants du territoire. Et le tableau indique quel pourcentage de la richesse nationale est contrôlé, dans chaque pays, par chacun des groupes. On constate que dans chaque pays les 20% les plus riches contrôlent autour de 50% de la richesse nationale (47% pour le Cameroun, et 63% pour la République Centrafricaine, par exemple). Les 20% les plus pauvres ne contrôlent qu'entre 3% et 7% de la richesse nationale. Ces populations les plus pauvres sont généralement situées en zone rurale, où se déroulent les projets d'extraction des ressources naturelles. Elles perdent à la fois leurs espaces et les ressources dont elles ont besoin pour leur subsistance, et les revenus générés ne retournent pas au niveau local, mais sont en priorité affectés à la satisfaction des besoins des tranches les plus riches de la population.

Le recul des forêts face à la primauté du sous-sol sur le sol

L'un des outils de gestion des forêts dans l'ensemble du Bassin du Congo était l'aménagement forestier. Il s'agissait d'organiser, d'une manière qui se voulait rationnelle, les espaces en aires protégées, zones à vocation multiples, et espaces destinés à l'exploitation du bois à grande échelle. Et à l'intérieur de ces espaces, l'administration forestière veillait ce que les activités prévues ne se traduisent pas par une détérioration irréversible de la biodiversité. L'essor du secteur extractif bouscule ce dispositif, et on retrouve de nombreuses zones dans lesquelles le défrichement de la forêt se fera sans respect de l'aménagement forestier. Une étude a ainsi estimé au Cameroun, en 2012, jusqu'à 50 cas de chevauchement entre des concessions forestières et des permis miniers, exposant la forêt à des défrichements ne rentrant dans aucun schéma d'exploitation des forêts. De plus, ces opérations minières, parce qu'elles se déroulent parfois dans des concessions aménagées, violent les règles d'aménagement en place, détruisant ainsi les minces acquis de deux décennies de gestion des forêts dans la région.

Les aires protégées ne sont pas épargnées dans ces impacts sur la forêt. Et la même étude constatait, dans le cas du Cameroun, que 28 permis d'exploration pétrolière et minière avaient été accordés à l'intérieur de 15 aires protégées différentes (2).

Le tableau ci-dessous indique les chevauchements dans le sud du Cameroun



Carte des chevauchements entre permis miniers et zones forestières (aires protégées et concessions forestières) au sud du Cameroun

Parce qu'ils arrivent dans un environnement où se trouvent déjà les concessions forestières, des plantations et autres usages de l'espace et des ressources, les projets extractifs apportent des impacts environnementaux qui se superposent à ceux existants. Et dans un contexte dans lequel les études d'impact sont réalisées par projet, parce que les études d'impact stratégiques et régionales ne sont pas prévues, tout nouveau projet peut être celui qui fait basculer les impacts cumulatifs de l'acceptable vers l'irréversible.

Quelles leçons tirer de ces constats ?

La principale leçon qui s'impose est que dans les pays d'Afrique Centrale, ce sont les communautés qui paient le coût le plus élevé à l'exploitation des ressources naturelles, surtout celles extractives. Les mêmes communautés sont cependant exclues des bénéfices de ces activités. Les risques environnementaux sont grands, tout comme la capacité de ces projets à détruire les modes de vie des communautés riveraines. Les Etats ne disposent pas de ressources humaines et d'un dispositif juridique capables d'encadrer et de contrôler efficacement l'action des multinationales. Rien ne justifie donc que les Etats s'empressent de développer l'exploitation de leurs ressources extractives, en l'absence de dispositif susceptible de garantir la rentabilité pour l'Etat, et l'innocuité pour l'environnement et les populations. Les ressources du sous-sol ne sont pas périssables, et ne pourront que prendre de la valeur avec le temps.

Samuel Nguiffo, [snguiffo@yahoo.fr](mailto:snguiffo@yahoo.fr)

Edwige Jounda

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Yaoundé, Cameroun.

<http://www.cedcameroun.org/>

(1) <http://wrm.org.uv.fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/infrastructures-developpement-et-ressources-naturelles-en-afrique-quelques-exemples-du-cameroun/>

(2) Voir Schwartz, Hoyle et Nguiffo, Tendances émergentes dans les conflits liés à l'utilisation des terres au Cameroun, Yaoundé, WWF, CED, RELUFA, 2012.

Plus d'Informations :

1) Pour plus d'informations sur le projet pétrolier dans le parc des Virunga :

[http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/actualites/regions-menacees/parc-virunga-le-wwf-porte-le-cas-de-lexploration-petroliere-de-soco-devant-locde/53\\_1111](http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/actualites/regions-menacees/parc-virunga-le-wwf-porte-le-cas-de-lexploration-petroliere-de-soco-devant-locde/53_1111)

<http://www.wwf.fr/22740/Une-victoire-pour-la-planete-la-compagnie-petroliere-SOCO-n-explorera-pas-dans-le-parc-des-Virunga>

<http://www.wwf.fr/21901/Une-grande-victoire-pour-la-protection-de-la-nature-remporte-contre-une-compagnie-petroliere>

2) Pour des informations sur le projet pipeline Tchad-Cameroun :

<http://ewebapps.worldbank.org/apps/ip/Pages/AllPanelCases.aspx>

3) Pour lire l'étude sur les chevauchements des permis d'exploitation des ressources naturelles et les menaces sur les aires protégées au Cameroun

[http://wwf.panda.org/wwf\\_news/?2205591/Land-use-conflicts-Cameroon](http://wwf.panda.org/wwf_news/?2205591/Land-use-conflicts-Cameroon)



### Les activités minières sont en train de tuer les populations d'agriculteurs et de pêcheurs en Indonésie

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement indonésien a délivré de nombreux permis d'exploitation minière, prétextant qu'il renforce ainsi la croissance et la position concurrentielle du pays au niveau de l'Asie et à l'échelle internationale. Selon les données du Ministère de l'Énergie et des Ressources minérales, environ 10 918 permis d'exploitation ont été délivrés par les autorités du gouvernement central, des provinces et des districts. De plus, 41 permis pour des Contrats d'exploitation et 75 permis ont été attribués spécifiquement pour le charbon avec différentes superficies en hectares données à bail à des entreprises nationales et multinationales (1). On assiste actuellement à une multiplication du nombre de permis d'exploitation minière dans tout le pays. Dans la région de Sumatra 3 058 permis ont été attribués, 3 907 dans la région de Kalimantan, 1 591 dans la région de Sulawesi, 438 dans la région des îles Moluques, 246 dans la région de la Papouasie, 467 dans celle de Bali Nusa Tenggara et 1 334 dans la région de Java.

La dégradation de l'environnement liée à cette expansion est également observée dans tout le pays. On l'observe non seulement dans les forêts et les terres communautaires, mais aussi sur les côtes et dans les petites îles indonésiennes. Les objectifs d'extraction et de production minière augmentent chaque année, parallèlement à l'accroissement du taux de dégradation environnementale. Les dégâts causés par les entreprises du secteur minier concernent déjà toutes les régions du pays. Cependant, les mines artisanales, dont le nombre augmente lui aussi rapidement dans tous le pays, causent également des dommages. Les mines créent des problèmes, non seulement pendant l'extraction et le traitement des minéraux, mais aussi au cours de la première phase des opérations, qui porte sur les zones de production des communautés d'agriculteurs et de pêcheurs, largement exploitées par les entreprises et qui sont donc expropriées.

Les problèmes liés à l'exploitation minière sont sensiblement les mêmes en termes de type et de caractéristiques. Il s'agit par exemple de la criminalisation des populations locales opposées aux projets de l'appareil d'État et des dommages écologiques importants qui génèrent des impacts négatifs sur les conditions environnementales et les moyens de subsistance des populations. L'île de Bornéo est un exemple très préoccupant en termes de dommages écologiques, en raison des impacts de l'extraction continue de charbon, qui vise à répondre à la demande mondiale en charbon - ainsi qu'à la demande nationale d'énergie, toujours fortement dépendante du charbon.

La production de charbon de l'Indonésie a continué d'augmenter jusqu'en 2014. Les données sur la production de charbon indonésienne au cours des 5 dernières années indiquent qu'en 2010 sa production s'élevait à 325 millions de tonnes, à 371 millions de tonnes en 2011, 386 millions de tonnes en 2012, 421 millions de tonnes en 2013, 435 millions de tonnes en 2014, et l'objectif du gouvernement indonésien pour 2015 est de parvenir à 420 millions de tonnes. Une fois que l'on arrive à l'épuisement du ou des minerais extraits sur un site, ce qui reste présente alors également une menace pour les communautés, car les anciens sites miniers sont abandonnés sans qu'aucun effort soit fait pour la réhabilitation des zones ou la fermeture appropriée des puits de mine. Dans la ville de Samarinda, dans le Kalimantan occidental, par exemple, certains puits de mine ont déjà entraîné la mort de plusieurs personnes car les eaux stagnantes qui couvrent la mine sont ensuite utilisées comme un petit lac et un terrain de jeux pour les enfants. À ce jour, 10 enfants sont déjà morts après avoir joué et nagé dans la

zone. Même si cette situation s'est déjà reproduite à de nombreuses reprises, les autorités locales et les entreprises qui ont abandonné les sites ne prennent aucune mesure pour éviter que ce type d'évènement se produise, par exemple, en refermant immédiatement la cavité, ou en assurant la sécurité autour de la zone afin que les gens n'accèdent plus au site.

#### Répartition des mines en Indonésie



Les pêcheurs des îles de Bangka Belitung, où l'on produit la majeure partie de l'étain utilisé par le secteur électronique au niveau mondial, ont aussi été fortement affectés par les activités d'extraction de l'étain, puisqu'elles sont menées en mer, dans les zones de pêche. La plus grande entreprise encore en activité aujourd'hui est « PT Timah Tbk », une société appartenant à l'État qui poursuit l'expansion de ses activités minières offshore, avec plusieurs entreprises privées qui font de l'extraction minière d'étain offshore dans de petites zones de pêche utilisées par les populations locales de pêcheurs. On estime qu'environ de 3000 dragues aspiratrices sont actuellement en activité autour de l'île de Bangka. Plusieurs communautés de pêcheurs ont fréquemment protesté contre le gouvernement et l'entreprise parce que leurs moyens d'existence sont affectés, que leurs revenus ont fortement baissé et que les stocks de poissons potentiellement disponibles sont de plus en plus limités. Ils sont même confrontés à des problèmes ne serait-ce que pour trouver assez de poisson pour répondre aux besoins alimentaires de leurs propres familles. En outre, l'écosystème corallien est gravement perturbé et sa fonction de zone de fraie a aussi été dégradée par l'accroissement de la turbidité des eaux marines et la boue et les sédiments qui recouvrent les récifs coralliens. On observe de plus en plus de conflits sur l'île de Sulawesi, où l'entreprise a pour stratégie de susciter et créer des dissensions entre les résidents locaux. Pour cette raison, l'État a dû mettre en place un dispositif de sécurité pour protéger l'entreprise.

À l'échelle nationale, la superficie couverte par le secteur minier a atteint 3,2 millions d'hectares et appartient à 1 755 entreprises dont les actionnaires sont à la fois des ressortissants indonésiens et des étrangers. Pour WALHI, une ONG écologiste indonésienne, le plus gros problème avec les compagnies minières est la destruction de l'environnement liée à leur comportement de prédateurs, ainsi que leur « collaboration » mutuelle avec le gouvernement. La catastrophe écologique provoquée par les activités minières a des répercussions énormes, par exemple des inondations dues à la diminution du bassin hydrographique, des glissements de terrain, des dégâts sur les terres agricoles entraînant de mauvaises récoltes ou la pollution des rivières et des zones côtières.

Les hautes terres de l'île de Papouasie ont pendant des décennies été contrôlées par la société minière américaine « PT. Freeport Indonesia », qui a entraîné d'incroyables dommages environnementaux. En outre, les activités minières menacent les populations autochtones vivant dans les montagnes ainsi que la vie des populations autochtones Kamoro, qui vivent sur la côte. Les zones côtières ont été utilisées pendant des années comme des sites de décharge par l'entreprise. Les Kamoro sont maintenant obligés de vivre au quotidien avec des déchets toxiques. La consommation des aliments locaux est également touchée et il a été prouvé que ces derniers sont contaminés par des métaux lourds. Maintenant, les Kamoro sont à nouveau obligés de lutter pour résister à un plan de développement industriel de l'entreprise, qui consiste notamment à installer une fonderie dans leurs territoires traditionnels. Le plan de l'entreprise est soutenu par le gouvernement. Cependant, le chef du peuple Kamoro a déclaré que la population refuse le plan et qu'elle est prête à se battre si l'on y donne suite. Le peuple Kamoro ne veut pas ajouter d'autres problèmes à ceux que les prochaines générations devront déjà gérer : les déchets produits par l'industrie. En plus du projet de construction de fonderie, le gouvernement compte également bâtir une cimenterie et d'autres usines, qui viendraient encore marginaliser la vie communautaire de la population autochtone des Kamoro en Papouasie.

Les îles Moluques du nord de l'Indonésie, qui font également l'objet de pressions importantes du secteur minier, offrent également un exemple éclairant. Le projet « Weda Bay Nickel », du groupe minier et métallurgique français ERAMET, entraîne actuellement des dommages environnementaux graves et des conflits communautaires, parmi lesquels la criminalisation des populations par les forces de sécurité. Les îles de Nusa Tenggara (Petites îles de la Sonde) font aussi l'objet de pressions de plus en plus fortes des nombreuses exploitations minières de manganèse présentes dans la région. Cela a entraîné des conflits avec les peuples autochtones en raison de la destruction et de la pollution de leurs terres agricoles, et de la destruction de leurs moyens de subsistance.

L'environnement global de l'Indonésie continuera à être menacé et détruit par le secteur minier si le gouvernement ne procède pas immédiatement à une révision complète de tous les permis d'extraction minière. Les entreprises qui seront reconnues coupables de cette destruction et ont exercé leurs activités au mépris de la vie des communautés locales devront cesser immédiatement leurs activités et être poursuivies pour leurs actes criminels. En outre, le gouvernement délivre actuellement trop de permis d'exploitation minière. Compte tenu de tous les impacts négatifs enregistrés dans tout le pays, il est essentiel de mettre un terme à cela afin de permettre aux communautés et à l'environnement de faire face à ces impacts, de commencer un processus de réhabilitation du bien-être des communautés à tous les niveaux, et de remettre en état, physiquement et écologiquement, les terres qui étaient exploitées auparavant par les communautés locales.

Edo Rakhman, [edowalhisulut@gmail.com](mailto:edowalhisulut@gmail.com)  
Walhi, <http://www.walhi.or.id/>

(1) Les « Contrats d'exploitation » (« Contracts of Work ») et les « Contrats d'exploitation pour l'extraction du charbon » (« Contracts of Work for Coal Mining ») sont délivrés par le gouvernement indonésien et sont distincts des permis d'exploitation minière.



### Secteur minier, militarisation et criminalisation de la contestation sociale en Amérique latine

Cela fait longtemps que les projets extractivistes partout en Amérique latine imposent un modèle d'extraction et d'exportation toujours plus radical. La plupart des pays de la région se font concurrence pour attirer les investissements miniers, pétroliers, forestiers ou halieutiques. Néanmoins, le modèle extractiviste fait l'objet de critiques et résistance de plus en plus nombreuse de la part de larges secteurs de la société, notamment les universitaires, les organisations de droits de l'homme et les mouvements sociaux.

Un des arguments les plus importants formulés contre l'extractivisme est qu'en plus de ne pas sortir les pays de la pauvreté et de la dépendance économique, l'extractivisme les maintient dans cette situation – notamment les populations indigènes et paysannes. C'est ce que certains auteurs ont appelé « la malédiction de l'abondance » (1).

Cette « malédiction de l'abondance » s'est transformée en malédiction de l'extractivisme. L'imposition des projets miniers, pétroliers, gaziers, forestiers et autres, nuit considérablement à la santé des territoires et de leurs populations. Les minières, par exemple, ont contribué à un nombre croissant de conflits avec des communautés locales, à un point tel que la conception de nouveaux projets miniers entraîne inévitablement des conflits socio-environnementaux et la résistance des communautés locales.

Le secteur minier souffre de trois tares : la difficulté de trouver de nouveaux gisements, l'augmentation des coûts de production et l'absence croissante d'acceptation sociale et communautaire (2).

Des solutions techniques existent pour surmonter les deux premières tares. Mais aucune des solutions essayées pour résoudre la troisième n'a à ce jour produit de résultat heureux. Au début, les sociétés minières ont promu l'idée d'une « responsabilité sociale corporative » (RSC) au moyen de la création de fondations et de la remise de dons aux communautés locales, que l'État abandonnait comme par hasard. Par la suite sont apparues les politiques du « bon voisinage », avec la cooptation, la corruption, la division et la décomposition sociale. Devant l'échec de ces stratégies, les entreprises et les gouvernements ont finalement opté pour imposer leurs projets en criminalisant la contestation sociale.

Les dénonciations contre les dirigeants et dirigeantes de l'opposition aux projets miniers se multiplient aujourd'hui. Ce fut le cas de Javier Ramírez, dirigeant du mouvement communautaire contre la mine d'Intag, au nord de Quito en Équateur. Le gisement du sous-sol d'Intag contiendrait quelque 318 millions de tonnes de minerai de cuivre que « l'Empresa Nacional Minera » compte exploiter (3). Après l'arrestation injustifiée de Javier, la communauté a été militarisée, attisant la peur au moyen des armes. S'il est vrai que ces mesures n'ont pas neutralisé l'opposition de la collectivité au projet minier, elles ont réussi à y installer l'autocensure et la crainte d'exprimer ouvertement ses opinions contre ce modèle extractiviste.

Au Chili, un contingent policier a pratiquement verrouillé la communauté de Caimanes, à l'est du port de Los Vilos, lorsque celle-ci s'est mobilisée et a bloqué les routes d'accès aux installations de « Minera Los Pelambres », propriété d'Antofagasta Minerals. La communauté exigeait l'application de la décision du tribunal suprême ordonnant la restitution des eaux détournées par la minière pour la construction et l'exploitation du bassin El Mauro de décantation de résidus. Au cours de la dernière période du conflit, la population de Caimanes a maintenu sa mobilisation pendant plus de 3 mois, exigeant son dû alors que la minière refuse de se conformer au jugement.

Le gouvernement a militarisé la zone en dépêchant des forces spéciales pour empêcher que la communauté obtienne finalement, à travers la pression sociale, son droit reconnu dans la décision judiciaire de dernière instance. Le porte-parole du Comité de défense de Caimanes, Cristián Flores, a déclaré dans une entrevue en avril 2015, « Avant l'arrivée de Pelambres, El Mauro était une zone boisée dans le désert : nous avions une forêt de 70 hectares de cannelle chequén pure qui a été enterrée sous des millions de tonnes de résidus. On y trouvait des peumos, des arrayans et des milliers d'autres arbres indigènes de différentes espèces. La tranquillité y régnait ; l'air était pur et sans contamination d'aucun type. Nous avions notre propre culture... et tout cela est disparu. » Il ajoute : « Aujourd'hui, il y a une division énorme. Des disputes ont surgi entre parents et enfants, entre des frères et amis de toute la vie (4). »

Le cas de Máxima Acuña, une habitante de Celendín, Cajamarca, Pérou, est aussi tristement célèbre. La minière Yanacocha, une société mondialement connue pour ses violations des droits de l'homme et son utilisation de la force avec Forza, son groupe de gardes privés, a réussi à se moquer de multiples décisions judiciaires en faveur de la famille de Máxima concernant la propriété de leurs terres. Yanacocha (propriété de Newmont Mining Corporation, du groupe national péruvien Cia. Nacional Buenaventura et de la Société financière internationale de la Banque mondiale) envisage d'accroître ses activités aurifères dans la région de Cajamarca, lesquelles toucheraient des lacs et des bassins hydrographiques essentiels à la survie de la population locale. Malgré la reconnaissance des droits de cette famille sur les terrains réclamés par Yanacocha pour son projet minier Conga, le harcèlement et la violation de leurs droits continuent comme si le vent aurait emporté la voix de la justice.

À la demande de Yanacocha, Máxima a été judiciairisée par le bureau du procureur et condamnée en première instance à une peine de prison et au paiement d'une indemnisation à la minière. La Cour l'a ensuite acquittée de toute accusation et a reconnu ses droits sur ses terres. Il semble qu'au Pérou cela ne soit pas suffisant. Comme l'indique la tendance, la criminalisation est un des derniers recours utilisés par les minières après que les autres stratégies de dissuasion et de persuasion aient échoué.

Au Pérou, plusieurs lois récentes ont augmenté sans distinction les peines pour délits contre l'ordre public, assoupli les conditions requises pour l'intervention des forces militaires dans les conflits sociaux et favorisé l'impunité des agents qui commettent des abus. Rien que dans le cas du conflit entourant le

projet minier Conga, plus de 50 procédures pénales et/ou enquêtes ont été ouvertes contre quelque 250 participants aux marches, accusant même certains de ceux-ci de sédition avec des peines pouvant atteindre jusqu'à 25 années de prison (5).

Dans les cas mentionnés ci-dessus et beaucoup d'autres, la criminalisation par la judiciarisation est une pratique systématique dans les pays comme le Pérou et l'Équateur. Au Pérou, les instances supérieures ont prononcé des non-lieux dans la plupart des cas de criminalisation, ce qui indique la complicité entre les gouvernements, les entreprises et une partie des juges locaux, dans les causes sans fondement judiciaire.

En Équateur, au contraire, le gouvernement central a encouragé la dépendance politique et instillé la peur du pouvoir judiciaire. Il est parvenu à faire incarcérer injustement des dirigeants et à militariser plusieurs régions pour imposer des projets extractivistes. Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire en Équateur a produit un degré élevé d'autocensure et l'augmentation des risques encourus par les opposants à l'extractivisme, ce qui génère beaucoup d'incertitude et de crainte au sein de la population.

D'un autre côté, au Honduras, la concession de territoires et de ressources naturelles s'est accélérée au cours des 5 dernières années en raison de la promotion de l'extractivisme par l'État hondurien. Il en a résulté une multiplication des conflits environnementaux dans les communautés, puisque celles-ci subissent les coûts sociaux de l'extractivisme et leurs populations sont confrontées à la violation de leurs droits par les transnationales appuyées par un État permissif. Avec un total de 837 concessions minières, dont 411 demandes accordées et 426 à l'étude, le territoire concédé pourrait atteindre une superficie totale de 6 630 km<sup>2</sup> (6).

L'industrie minière s'étend territorialement et l'expansion de ses activités fait pression sur une diversité et un nombre toujours plus grand d'écosystèmes : en Amérique latine, ces derniers incluent les hauts plateaux, les systèmes de lacs andins en haute altitude, les sources des bassins versants, l'Amazonie et les glaciers. En fait, les projets miniers ne peuvent fonctionner sans exploiter de grandes superficies de terres, les ressources hydrologiques et d'autres ressources naturelles. Avant la venue des mines, les populations locales géraient ces ressources et elles voient maintenant leur pouvoir de gestion menacé.

Ces exemples nous montrent que l'extractivisme s'est installé en Amérique latine comme un acte de foi dans les dirigeants de la région. Et tout comme à d'autres époques, l'extractivisme s'impose à feu et à sang, parfois au prix de vies, de la perte de liberté et de démocratie pour nos populations. La criminalisation des personnes qui s'opposent à l'imposition des activités minières est un problème continental qui nuit aux dirigeants et dirigeantes des communautés, aux militants et militantes, aux autorités et aux religieux et religieuses, peu importe l'orientation politique des gouvernements. Cependant, cela n'a pas réduit la résistance qui devient de plus en plus massive pour la défense et la récupération des droits essentiels au maintien de projets politiques de justice et d'équité dans la région. La défense des territoires a été et continue d'être un élément central caractéristique de cette étape de l'expansion extractiviste.

Pour en savoir plus, veuillez consulter : « [Conflictos Mineros en América Latina: Extracción, Saqueo y Agresión. Estado de la situación en 2014.](#) » OCMAL, avril 2015.

César Padilla, [cesarpadilla1@gmail.com](mailto:cesarpadilla1@gmail.com)  
Observatoire des conflits miniers en Amérique latine, OCMAL,  
[www.conflictosmineros.net/](http://www.conflictosmineros.net/)

- (1) <http://www.extractivismo.com/documentos/AcostaMaldicionAbundancia09.pdf>
- (2) [http://www.visualcapitalist.com/new-vision-mining-company-of-the-future/?utm\\_source=Visual+Capitalist+Infographics+%28All%29&utm\\_campaign=84ad817df0-Most+Valuable+Cash+Crop&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_31b4d09e8a-84ad817df0-43798153](http://www.visualcapitalist.com/new-vision-mining-company-of-the-future/?utm_source=Visual+Capitalist+Infographics+%28All%29&utm_campaign=84ad817df0-Most+Valuable+Cash+Crop&utm_medium=email&utm_term=0_31b4d09e8a-84ad817df0-43798153)
- (3) <http://www.elcomercio.com/actualidad/intaq-javier-ramirez-mineria-detencion.html>
- (4) <http://www.proceso.com.mx/?p=400835>
- (5) <http://www.parthenon.pe/columnistas/jose-saldana-cuba/criminalizacion-de-la-protesta-y-el-consenso-represivo/>  
[http://www.conflictosmineros.net/agregar\\_documento/publicaciones-ocmal/conflictos-mineros-en-america-latina-extraccion-saqueo-y-agresion-estado-de-situacion-en-2014/detail](http://www.conflictosmineros.net/agregar_documento/publicaciones-ocmal/conflictos-mineros-en-america-latina-extraccion-saqueo-y-agresion-estado-de-situacion-en-2014/detail)



### Les dispositifs de compensation de la biodiversité permettent aux sociétés minières de poursuivre leurs destructions comme si de rien n'était

Depuis plus de dix ans, des sociétés minières telles que Newmont et Rio Tinto participent à des programmes volontaires de compensation de la biodiversité (1), même lorsque cette compensation est une obligation légale. Mais alors, quel est l'intérêt des sociétés minières à s'investir dans des programmes de compensation même quand aucune législation ne les oblige à le faire ? Le rapport d'ensemble conjointement par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Conseil international des mines et métaux (ICMM) en 2003 donne un premier indice : « les participants d'explorer l'utilisation de la compensation de la biodiversité en reconnaissant qu'il y a peut-être un point à partir duquel les investissements dans les compensations de biodiversité apportent sociaux, environnementaux et économiques supérieurs à ceux qui sont apportés par des efforts pour atténuer tous les impacts. » (2) Ces « avantages supérieurs » (pour les sociétés minières) (plus clairs si l'on considère le « chevauchement important entre les sites miniers et d'exploration et les zones à haute valeur de conservation », mis en lumière par un rapport de l'Institut mondial (WRI) en 2003. En mettant l'accent sur les zones considérées comme « à haute valeur de conservation », l'évaluation du WRI fait abstraction du fait que les dommages causés : minière pour les communautés sont tout aussi réels dans des zones qui ne sont pas considérées comme « haute valeur de conservation » par ce type d'évaluations internationales. Néanmoins, le rapport suggère de façon convaincante que l'opposition internationale aux destructions causées par l'industrie minière est susceptible de s'intensifier à mesure que l'industrie dans les dernières zones « à haute valeur de conservation ».

Ce point de vue est repris dans un document d'information de 2005 destiné à l'industrie minière, dans lequel l'ICMM insiste sur le potentiel associé à l'utilisation des compensations comme un risque de réputation lié à la destruction de la biodiversité. Le document conclut en indiquant que les compensations de la biodiversité « pourraient offrir un moyen de garantir la poursuite des ressources, en obtenant l'autorisation d'exploitation. » (3) Il se concentre particulièrement sur les dispositifs de compensation dans le cadre d'une stratégie visant à « maintenir l'accès aux terres qui auraient autrement été impossibles à obtenir pour l'entreprise. » Le rapport indique par exemple que « les investissements d'Alcoa dans des activités de gestion de la forêt des mines de la forêt de Jarrah sont réalisés en partie pour s'assurer d'obtenir le droit de louer les terres à des fins d'exploitation minière. » Dans la même veine, Rio Tinto - l'un des « testeurs » du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), à savoir le Guide pour l'évaluation des services écosystémiques par les entreprises (Guide to Corporate Ecosystem Services), a manifesté son intérêt pour les compensations de biodiversité. « Du fait de l'intérêt croissant pour l'exploration dans les pays en développement le risque de conflits sur l'utilisation des ter

problème de plus en plus important pour Rio Tinto. [...] » (4)

Un rapport commun de l'UICN et de Rio Tinto et une présentation par un représentant de Rio Tinto lors d'une conférence de l'industrie minière laisse entrevoir un autre motif de l'intérêt du secteur des compensations de biodiversité. Le rapport et la présentation montrent également que pour Rio Tinto, REDD+ ne représente qu'une simple variante de la compensation de la biodiversité : « Po comme Rio Tinto, des méthodes robustes d'évaluation des services écosystémiques et le développement de marchés performants pour les services écosystémiques pourraient offrir l'opportunité de grandes surfaces foncières inexploitées pour générer de nouveaux revenus pour Rio Tinto destinés à des activités de conservation », indique le rapport. Dans le même temps, les diapositives à la conférence précisent : « Les projets REDD représentent une opportunité importante pour Rio Tinto de tirer parti de ses propriétés foncières non exploitées. » La présentation mentionne que REDD peuvent potentiellement être utilisés pour aider Rio Tinto à tenir ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique [sic], que « Rio Tinto explore actuellement des options REDD à Madagascar et en Guinée », et que l'entreprise « envisage d'identifier des opportunités pour créer des banques de conservation sur ses propriétés foncières non exploitées. » (5)

L'intérêt de l'industrie minière pour la compensation de la biodiversité s'explique par un autre aspect financier : la compensation facilite l'accès aux capitaux. L'exploitation minière exige de nombreux investissements et une partie importante de cet argent provient (toujours) des banques, qu'elles soient privées ou publiques. Pour beaucoup de ces banques, ce que l'on appelle les « Normes de performance de la SFI » constitue une référence importante. La Société financière internationale (SFI) est la branche de la Banque mondiale qui prête de l'argent aux entreprises du secteur privé. Depuis 2008, la performance n° 6 de la SFI exige que les entreprises cherchant à obtenir un financement de la SFI montrent comment elles vont « compenser » les dommages que leurs activités vont causer par ailleurs (voir [article du Bulletin n°213 du WRM](#), avril 2015).

Cette référence aux compensations de biodiversité dans les Normes de performances de la SFI a suscité un accroissement significatif de l'intérêt des entreprises pour ces compensations, en particulier dans le secteur minier. La société de conseil Hardner & Gullison, par exemple, indique sur son site web que l'entreprise « a apporté son assistance à certaines des plus grandes sociétés minières mondiales pour le développement de pratiques de gestion de la biodiversité et la conformité avec la Norme de performance n°6 (PS6) de la Société financière internationale (SFI) ». Le site web du conseil mentionne spécifiquement avoir fourni des conseils sur les programmes de compensation de la biodiversité à Rio Tinto, Minera Panama (la mine de cuivre de Cobre Panama au Panama), l'expansion de la mine aurifère de Pueblo Viejo en République dominicaine, projet d'exploitation aurifère de Pascua Lama au Chili, mine de cuivre de Lumwana en Zambie et Newmont (projet d'Akyem au Ghana) ainsi que sur un programme de compensation de biodiversité volontaire pour Antamina au Pérou. (6) Rio Tinto explique son engagement dans les compensations de biodiversité, dans ce cas dans le contexte de ses opérations minières en Mongolie : « Oyu Tolgoi - Mongolie : Ce projet de développement est nécessaire pour respecter les exigences de compensation de biodiversité et de perte nette nulle en vertu de la Norme de performance n° 6 sur la biodiversité de la Société financière internationale. » (7)

L'effet d'entraînement des Normes de performances de la SFI met en lumière l'importance non seulement de cet organe de la Banque mondiale chargé du secteur privé, mais aussi de l'ensemble dans le travail réalisé avec l'industrie minière pour créer un environnement réglementaire qui facilite un accès continu aux gisements de minerais métalliques. « L'objectif est de légiférer environnementale en instruments commercialisables », a expliqué Pedro Moura Costa, le cofondateur de la bourse environnementale Bolsa Verde de Rio de Janeiro, à l'occasion d'une référence aux initiatives de compensation. Et la Banque mondiale est actuellement en train d'examiner activement comment concrétiser cette transformation.

Le Liberia est l'un des pays pour lesquels la Banque mondiale a choisi de développer une stratégie nationale de compensation de la biodiversité. En mars 2015, la Banque a présenté « Un plan national de compensation de la biodiversité : une feuille de route pour le secteur minier au Liberia », un rapport « qui examine la faisabilité de la mise en œuvre au Liberia d'un plan national de compensation pour minimiser les conséquences négatives des activités minières pour la biodiversité et les services des écosystèmes ». (Voir [Bulletin N°213 du WRM](#), avril 2015). Le rapport décrit les compensations de biodiversité comme « une possibilité pour le secteur privé de contribuer à soutenir un réseau de zones protégées qui n'est pas doté de fonds suffisants. » Ainsi, l'absence de financements suffisants en faveur de la politique gouvernementale sur les zones protégées (qui a elle-même été fortement soutenue par la Banque mondiale et des ONG de conservation internationale engagées dans le secteur minier) est utilisée comme une justification pour faciliter l'exploitation minière dans les « points chauds de biodiversité », sous réserve que la destruction d'un point chaud de biodiversité soit compensée par le financement de la gestion des zones protégées (probablement par une ONG internationale) dans un autre « point chaud de biodiversité ». Ce que la Banque mondiale mentionne, c'est que les concessions minières qui vont le plus bénéficier de ce type de programme de compensation de biodiversité au Liberia sont situées dans la région du pays près des zones protégées. Et bien sûr, l'exploitation minière dans ces zones va détruire non seulement des forêts riches en biodiversité, mais aussi les moyens d'existence des communautés qui dépendent de la biodiversité qu'elles contiennent. Au Panama aussi, l'industrie minière axe sa contribution sur le financement de zones protégées riches en biodiversité. La compensation de la biodiversité de la MPPSA « comprend un soutien à trois zones protégées : le Parc National de Santa Fé (72 636 ha), le Parc national Omar Torrijos (25 275 ha) et une nouvelle zone protégée qui devrait être créée dans le District de Donoso (environ 150 000 ha). Ces zones protégées reçoivent un soutien financier limité et sont vulnérables à la déforestation. [...] MPPSA [...] se fixe pour objectif de parvenir à un équilibre entre les habitats naturels avec les 5 900 ha sur lesquels l'entreprise va avoir une incidence et les impacts indirects potentiels associés. » (8)

Les nombreuses formes de conflits, de contradictions et de mensonges associées à la mise en œuvre d'initiatives de compensation, en particulier celles relatives à la compensation de la biodiversité, ont été documentées par le WRM et d'autres organisations (voir par exemple le site web du WRM sur la [marchandisation de la nature](#)). Et s'il existe encore peu de documentation sur les expériences relatives à des programmes de compensation de la biodiversité liés à l'industrie minière, il n'y a aucune raison de penser que la situation pour les communautés affectées par ces projets de compensation de biodiversité sera différente de celle des communautés dépendantes de la forêt avec les projets REDD+ (voir par exemple [REDD : un répertoire de conflits, de contradictions et de mensonges](#)). Le WRM cite un rapport de l'organisation colombienne Fundepublico qui souligne qu'en plus des terres occupées pour l'exploitation et les infrastructures minières, ce type de dispositif de compensation implique également de vastes étendues de terres. Le conflit est donc prévisible : « Les entreprises ne parviennent pas à trouver de terres pour réaliser les compensations, et le puzzle pour faire correspondre la demande de compensations est loin d'être résolu. » Et on voit mal comment ce casse-tête pourra être résolu sans impact négatif sur les moyens d'existence de nombreuses communautés locales - non seulement en Colombie où la résolution du puzzle obligerait à trouver des sites de compensation pour plus de 8 millions d'hectares actuellement en concessions minières, au Pérou, mais également dans des concessions pétrolières et gazières et des milliers de kilomètres d'autoroutes actuellement en projet.

Jutta Kill, [jutta@worm.org.uk](mailto:jutta@worm.org.uk)  
Secrétariat international du WRM

1. Les programmes de compensation se basent sur l'hypothèse que l'on peut continuer à détruire la biodiversité sans causer de préjudice écologique pourvu que la destruction entraînée soit compensée par une protection accrue de la biodiversité d'un type comparable par ailleurs. Le concept a été appliqué pour la première fois dans les années 1970, aux États-Unis, pour poursuivre la destruction de zones humides alors même que les fonctions écologiques des zones humides étaient protégées par la Loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act). En 1997, le traité sur le climat de l'ONU, a intégré des compensations carbone comme solution permettant aux pays industrialisés d'éviter d'avoir à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
2. Conseil international des mines et métaux (2005) : Biodiversity Offsets – A Briefing Paper for the Mining Industry.
3. Conseil international des mines et métaux (2005) : Biodiversity Offsets – A Briefing Paper for the Mining Industry.
4. WRM (2014) : Le commerce des services des écosystèmes. Lorsque le « paiement pour services environnementaux » équivaut à l'autorisation de détruire <http://www.worm.org.uk/content/uploads/2014/04/le-commerce-des-services-des-ecosystemes.pdf> et lien vers le rapport du WBCSD avec des études de cas sur les compensations de biodiversité par <http://www.wbcsd.org/work-program/ecosystems/cew/roadtesters.aspx>
5. UICN et Rio Tinto (2011) : Exploring ecosystem valuation to move towards net positive impact on biodiversity in the mining sector. UICN et Rio Tinto Technical Series N°1. [http://www.google.de/url?url=http://www.wbcsd.org/pages/adm/download.aspx%3Fid%3D5911%26objectypeid%3D7&rct=j&q=&esrc=s&sa=U&ei=xP2OVb\\_Kl8u3sQG57IXwCw&ved=0CBYQFIAA&usq=AFQICN-tmwXcT6T0T9HQ](http://www.google.de/url?url=http://www.wbcsd.org/pages/adm/download.aspx%3Fid%3D5911%26objectypeid%3D7&rct=j&q=&esrc=s&sa=U&ei=xP2OVb_Kl8u3sQG57IXwCw&ved=0CBYQFIAA&usq=AFQICN-tmwXcT6T0T9HQ) Présentation par Stuart Anstee le 19 septembre 2008 à la conférence AEMEE. Titre de la présentation : Opportunities and Risks for Rio Tinto Biodiversity & Ecosystem Services. [http://www.aemee.org.au/common/pdf/anstee\\_stuart2008.pdf](http://www.aemee.org.au/common/pdf/anstee_stuart2008.pdf)
6. <http://www.hq-llc.com/corporate-biodiversity-management.html>
7. WBCSD (2012) : Biodiversity and ecosystem services scaling up business solutions. Company case studies that help achieve global biodiversity goals. <http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=14923&NoSearchContextKey=true#1>
8. ICMM et UICN 2012 « Independent report on biodiversity offsets. Prepared by The Biodiversity Consultancy »



Un exemple de non-durabilité : l'expérience de l'articulation internationale des

## victimes de Vale

À l'heure actuelle, le secteur minier est un des principaux moteurs du système économique mondial. Dans plusieurs pays, les cas d'expropriation de populations autochtones se multiplient, y compris la perte de territoires, la désintégration des liens de solidarité des collectivités, la contamination de territoires et de sources d'eau, l'exploitation intensive des travailleuses et travailleurs, en plus de la criminalisation des groupes qui osent s'opposer aux grandes sociétés privées.

La brésilienne Vale S.A., autrefois Vale do Rio Doce, privatisée en 1997, constitue une des grandes figures emblématiques de ce modèle d'expropriation du secteur minier [1]. La société Vale S.A. est la première compagnie minière du Brésil et la troisième au monde dans le secteur de l'extraction des métaux. Vale est le leader mondial dans la production de minerai de fer, le deuxième plus grand producteur de nickel. Elle se distingue aussi dans la production de manganèse, de cuivre, de charbon, de boulettes de minerai de fer, d'alliages de fer et de quelques fertilisants. Présente sur les cinq continents et dans une trentaine de pays, cette multinationale s'est dotée d'une chaîne de production intégrant les activités minières, la logistique (le transport du minerai par chemin de fer jusqu'aux ports), l'énergie (produite pour répondre à sa propre demande, qui est énorme), et la sidérurgie (transformation du minerai de fer en acier). Chaque maillon de cette chaîne produit de graves effets écologiques et sociaux.

Face au tableau mondial d'agissements de cette grande multinationale, ses victimes ont senti le besoin de créer des liens entre eux, afin d'assurer et de renforcer la résistance aux violations des droits commises par la société Vale. C'est ainsi qu'est née « l'Articulation internationale des victimes de Vale », laquelle rassemble depuis 2010 divers groupes formés de syndicalistes, d'écologistes, d'organisations non gouvernementales, d'associations communautaires, de groupes religieux et d'universitaires des huit pays où la société est présente. Leur principal objectif est de contribuer à renforcer les réseaux communautaires en faisant la promotion de stratégies pour faire face aux effets sociaux et environnementaux de l'industrie minière, et avant tout ceux de la société Vale S.A.

Au cours des dernières décennies, les critiques concernant les effets socio-environnementaux de l'industrie minière ont occupé une place importante dans le débat politique international. Les innombrables faits et données présentés par la société civile dans plusieurs pays ont contribué à affermir la conviction qu'il n'y a pas d'activité minière sans effets désastreux. Cela a représenté un danger non seulement pour la réputation et le chiffre d'affaires des entreprises, mais aussi pour la survie même de l'ensemble du secteur. Pour écarter ce danger, Vale et les principales sociétés du secteur s'efforcent de présenter à l'opinion publique une image respectueuse de l'environnement et des communautés concernées, à l'aide de ce qu'elles appellent des stratégies de durabilité.

Cela dit, la société Vale a pris l'habitude d'ignorer avec arrogance ou de donner des réponses insatisfaisantes lorsqu'elle fait l'objet de plaintes et de réclamations de la part des habitants des communautés touchées, des mouvements sociaux et des organisations syndicales d'un peu partout dans le monde. Elle n'assume pas ses responsabilités et emploie plutôt des stratagèmes juridiques, économiques et politiques pour éviter de satisfaire aux exigences et aux demandes des groupes touchés.

Malgré de coûteuses campagnes publicitaires largement diffusées pour redorer son image, la société Vale est en fait devenue un symbole de violents effets socio-environnementaux, de non-respect des lois sur les relations de travail et l'environnement et de violations des droits de l'homme. Par exemple, un épisode qui s'est produit en mars 2013 est emblématique dans le sens qu'il a exposé les actions sordides de la société Vale pour assurer le plus longtemps possible le maintien de ses actions et une rentabilité maximale. Ce mois-là, un ancien employé de la société Vale a présenté au Ministère public fédéral brésilien une dénonciation concernant le fonctionnement de la section de surveillance et de renseignements de l'entreprise. Il a révélé que la société Vale espionnait les fonctionnaires, les journalistes et les membres des communautés touchées ainsi que les mouvements sociaux opposés aux projets de l'entreprise.

Ces révélations constituent d'importants indices sur ce que signifie réellement la durabilité dans la stratégie de cette minière internationale. Il s'agit en fait de la durabilité du *modus operandi* de la société Vale, y compris la violation des droits, afin de toujours maintenir ses juteux profits.

Sachant qu'il n'est pas facile de révéler, faire résonner et diffuser largement les agissements d'une entreprise comme Vale et de l'affronter, l'Articulación Internacional de los Afectados por Vale cherche à agir sur différents fronts. Il regroupe un grand nombre de réseaux et communautés de divers pays du monde qui contribuent à la production de divers documents d'enquête et de dénonciation de violations des droits commis par cette entreprise et porte certaines de ces dénonciations devant des instances internationales de défense des droits de l'homme.

Un des piliers du travail de l'Articulación est l'échange d'informations et d'expériences de lutte entre les communautés touchées dans divers pays. Ce travail renforce et dynamise les résistances locales, car il révèle le contexte global d'exploitation et le fonctionnement de cette entreprise dans les territoires où elle intervient. Les échanges lors des rencontres internationales des victimes de Vale et des caravanes qui visitent différentes communautés constituent des moments pour renforcer les actions de résistance et une forme d'expression des similitudes et des relations entre les différents groupes sociaux.

Les interventions de l'Articulación à titre d'actionnaire critique dans les assemblées des actionnaires de la société Vale sont un autre pilier de son travail. Ces interventions sont effectuées chaque année depuis 2010 et ont pour but de sensibiliser les autres actionnaires sur les effets de la stratégie commerciale de Vale sur le terrain. Cette stratégie consiste à accroître l'offre de minerai de fer et à réduire les coûts de production : pressions plus fortes et agressives en faveur d'une flexibilisation de la législation sur l'environnement et de l'émission plus rapide des permis, prolongation des heures de travail, non-reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses et intensification des conflits avec les collectivités sur les sites d'exploitations.

L'Articulación produit également des outils de sensibilisation sur les conflits socio-environnementaux que l'entreprise essaie de cacher. En 2010, l'Articulación a produit le Dossier de los Impactos y Violaciones de Vale en el Mundo [Dossier sur les effets et les violations de Vale dans le monde] (2), lequel contient des dénonciations concernant des projets de l'entreprise dans huit pays et six États du Brésil. Elle a également publié deux Informes de Insostenibilidad de Vale [Rapport sur la non-durabilité de Vale] en 2012 (3) et 2015 (4), qui contestent, point par point, les axes du Rapport sur la durabilité de l'entreprise. De plus, en 2012, Vale a été nommée lauréate du prix « Public Eye Award » décerné aux pires sociétés privées de la planète (5), à la suite d'une large élection populaire dans internet.

L'Informe de Insostenibilidad Vale 2015, publié un jour avant l'assemblée annuelle des actionnaires de l'entreprise, à laquelle l'Articulación a participé, présente des informations sur plus de 30 conflits impliquant différents maillons de la chaîne de production de Vale dans différents pays. Les cas les plus graves incluent l'épisode d'espionnage mentionné ci-dessus et l'accusation de conditions de travail similaires à celles de l'esclavage, lesquelles ont été dénoncées au Ministère public du Brésil. La

publication présente également des investissements de Vale dans des projets faisant l'objet de litiges liés au non-respect de la législation sur la protection de l'environnement.

Parmi le large éventail de violations présentées dans le rapport, nous relevons trois cas emblématiques qui portent sur les enjeux majeurs que sont la santé, la réinstallation de populations déplacées et la liberté syndicale. Au Mozambique, dans le district de Moatize, province de Tete, l'on trouve un des plus gros gisements de charbon au monde que Vale S.A. exploite à ciel ouvert. Dans l'aire de chargement et de déchargement, il y a une forte concentration de poussière qui fait disparaître la végétation dans la région et met à risque la santé des habitants. En se basant sur une étude, l'Instituto de Estudos Sociais y Económicos Mozambiqueños (Iese, Institut mozambicain d'études sociales et économiques) a averti que Moatize pourrait connaître de graves problèmes de contamination atmosphérique causés par les mines de charbon. Il a aussi constaté que la présence de contaminants dans l'air, comme le dioxyde de soufre, des oxydes d'azote et le monoxyde de carbone, pourrait nuire à la santé à long terme de la population.

Également au Mozambique, Vale est connue pour les mauvaises conditions de réinstallation de plus de 1 300 familles, dépossédées des terres qu'elles avaient occupées pendant des générations, pour faire place au projet d'extraction de charbon dans la province de Tete. L'accès des familles à l'eau, aux terres et à l'énergie est difficile. Elles se trouvent sur des terres inaptes à l'agriculture et n'ont pas reçu à ce jour les indemnités complètes auxquelles elles ont droit. Les maisons, construites par la société Vale elle-même, ont déjà dû être réparées au moins trois fois en raison de fissures, de l'enfoncement et de l'érosion qui menacent la structure des maisons. Les familles déplacées ont organisé plusieurs mobilisations, dont le barrage des routes d'accès à la mine de Vale. Elles dénoncent les conditions de vie précaires qu'elles subissent depuis la fin de 2009, mais il n'y a toujours pas eu de réponse satisfaisante de la part de l'entreprise.

Vale est réputée pour son non-respect de la liberté d'association et sa cooptation des groupes qui la critiquent. Divers syndicats accusent Vale de bloquer les initiatives syndicales et de créer des obstacles aux efforts pour garantir de meilleures conditions de vie et de travail. Le style de gestion de l'entreprise est souvent perçu comme une stratégie pour miner subtilement la force des syndicats et isoler les dirigeants syndicaux élus démocratiquement. En 2014, cette pratique de cooptation des dirigeants du Sindicato Metabase Carajás (Pará) – le plus grand syndicat de mineurs au Brésil basé au cœur de la principale mine de Vale – a été dénoncée lorsque, après 20 ans, un groupe de travailleurs est parvenu à inscrire une équipe à l'élection de la direction du syndicat sans être battue dans les coulisses. Au cours de ces deux décennies, l'entreprise et le mouvement syndical coopté alléguaient qu'il n'y avait pas d'opposition parmi les travailleurs, en occultant l'ingérence de l'entreprise et l'insatisfaction des travailleurs.

L'Articulación Internacional de los Afectados por Vale continuera de publier et de dénoncer les pratiques de l'entreprise cachées derrière le discours de la « responsabilité sociale » et des pratiques de gestion corporative exemplaire, des pratiques qui appuient la formulation d'une politique de dommages sociaux alignée avec les objectifs commerciaux de l'entreprise. Les résultats observables de cette stratégie sont la désarticulation de la résistance et l'augmentation du contrôle territorial de Vale. Cependant, les actions de Vale ne nous feront pas renoncer à lutter pour la justice, les droits et le respect des modes de vie et de l'environnement, ainsi que pour l'autonomie et le rôle de premier plan des victimes, directes et indirectes, dans la prise de décisions concernant le développement économique de leurs territoires.

Nous contestons le pouvoir absolu de Vale et luttons pour renforcer les travailleurs et travailleuses ainsi que toutes les victimes de ses actions.

Vivre dans la dignité n'a pas de prix.

Maíra Sertã Mansur, Secrétaire exécutive de l'Articulación Internacional de los Afectados por Vale et chercheuse.

Gabriel Strautman, Chercheur de l'Instituto Políticas Alternativas para el Cono Sur — PACS

1. Il y a eu près de cent actions populaires visant l'annulation de la privatisation de l'entreprise. En avril 1997, la société, alors appelée Companhia Vale do Rio Doce, a été privatisée par le gouvernement de Fernando Henrique Cardoso (1994-2002). La société a été bradée au prix dérisoire d'à peine 3,4 milliards de dollars US, avec une subvention du BNDES (Banque nationale de développement économique et social) et la participation des fonds de retraite des grandes entreprises d'État brésiliennes. S'il est confirmé qu'il y a eu évasion fiscale et sous-évaluation des avoirs de l'entreprise, il est certain que la vente de Vale sera annulée.
2. [http://www.justicanostrilhos.org/IMG/pdf/dossie\\_versaoweb\\_1\\_0.pdf](http://www.justicanostrilhos.org/IMG/pdf/dossie_versaoweb_1_0.pdf)
3. <https://atingidospelavale.wordpress.com/2012/04/18/relatorio-de-Insostenibilidade-da-vale-2012/>
4. <https://atingidospelavale.wordpress.com/2015/04/16/leia-relatorio-de-Insostenibilidade-da-vale-2015/>
5. <http://publiceye.ch/fr/galerie-des-horreurs/>



[Le régime minier au Ghana : une mauvaise affaire pour les communautés locales affectées](#)

Nicholas Ennin est un agriculteur de 42 ans, à Etwebo, dans la région occidentale du Ghana. Aux alentours de 2003, ses terres agricoles et celles de plus de 1000 agriculteurs sont passées sous le contrôle de Chirano Gold Mines Limited (alors propriété du canadien Red Back Mining Inc. mais qui appartient maintenant à Kinross Gold Corp., une autre société canadienne) qui a exercé son droit quand il a obtenu un bail minier du gouvernement du Ghana. Malheureusement pour Nicholas et beaucoup de gens comme lui dans tout le continent, l'État insiste sur le fait qu'il est l'administrateur ou le gardien suprême des ressources minérales et du développement de ces ressources. Cela tient essentiellement au fait que les ressources minérales « appartiennent » au peuple (ou à l'ensemble du pays) et que l'intérêt économique d'une personne seule ou d'une minorité ne devrait pas avoir la possibilité d'empêcher leur développement, ce qui a pour effet de priver les communautés de leur droit de déterminer à quoi leurs terres doivent être utilisées. En outre, les institutions mises en place pour veiller à ce que les préoccupations des communautés en cas de déplacement forcé soient correctement prises en compte sont faibles et disposent de peu de moyens. Compte tenu de la priorité accordée aux capitaux étrangers par rapport aux interlocuteurs locaux comme Nicholas, le soutien de l'État aux organismes qui attirent les investisseurs étrangers éclipsent tout simplement les structures créées pour promouvoir les activités des populations locales.

Cela fait maintenant bien plus d'une décennie et pourtant l'entreprise n'a pas donné un centime à Nicholas pour ses terres et a détruit ses moyens d'existence. C'est une violation directe flagrante de la Constitution du Ghana ainsi que de la Loi sur les minéraux et les mines, qui stipulent toutes deux que toute personne dont les droits de superficie sont perturbés par des activités minières a droit au « paiement rapide d'une indemnisation équitable et adéquate. » Pourtant, Nicholas Ennin et 24 autres agriculteurs affectés par les activités de Chirano Gold Mines attendent de pouvoir jouir de leur droit constitutionnel de « paiement rapide d'une indemnisation équitable et adéquate. »

Dans les faits, le régime minier actuel au Ghana est une mauvaise affaire pour les communautés locales affectées par les activités minières. Une fois que la concession minière est accordée (avec les autorisations et permis correspondants), l'entreprise fait valoir que son droit sur les ressources minérales du sous-sol l'emporte sur les droits de superficie des agriculteurs qui gagnent leur vie avec les terres situées au-dessus des gisements miniers. Par conséquent, les sociétés minières sont souvent en mesure d'accéder aux terres alors que les négociations pour l'indemnisation se poursuivent encore. Lorsque les négociations sont rapides, les agriculteurs affectés ont la possibilité de recevoir leur indemnisation avant le démarrage des activités minières. Mais, dans de nombreux cas, les activités minières commencent avant que les négociations de d'indemnisation et les paiements soient conclus. Et quand les négociations traînent, souvent accompagnées de litiges, les communautés affectées en souffrent vraiment. Le cas de Chirano Gold Mines, pendant toute la dernière décennie, vient confirmer ce point.

Lorsque l'entreprise a pris le contrôle des terres de plus de 1000 agriculteurs en 2003 ou autour de cette date 2003, les agriculteurs ont exigé le paiement d'une indemnisation de 5 cédis ghanéens (GHC) par cacaoyer à maturité, mais l'entreprise a rejeté la demande. L'entreprise a payé 2,5 GHC par cacaoyer à maturité entre 2004 et 2006 à plus de 1000 agriculteurs après leur avoir indiqué que le taux d'indemnisation approuvé par le gouvernement ghanéen était de 2,3 GHC par cacaoyer à maturité. Cela s'est avéré faux, puisque le taux minimum d'indemnisation approuvé par le gouvernement ghanéen en 2003 était de 5,22 GHC par cacaoyer à maturité, soit plus du double de ce qui a été payé. Vingt-quatre des agriculteurs concernés ont rejeté le taux et refusé l'indemnisation de l'entreprise. Ces agriculteurs n'ont pas reçu leur indemnisation puisque l'affaire est devant les tribunaux. Avec les agriculteurs qui ont reçu une indemnisation, ils ont attaqué l'entreprise en justice dès 2006 quand ils ont découvert que la société avait utilisé un taux inférieur de moitié à ce qui avait été retenu comme taux minimum par le gouvernement. En 2009, le ministre responsable des Mines de l'époque, Alhaj Collins Dauda, est intervenu et a proposé un règlement à l'amiable de l'affaire. Le contentieux a traîné pendant quelques années à la faveur des changements ministériels. En 2013, les agriculteurs ont à nouveau porté l'affaire devant les tribunaux. Début 2015, les agriculteurs qui avaient initialement accepté l'indemnisation ont été payés de la différence avec des intérêts. Les autres sont toujours dans l'expectative.

Cette situation représente un aspect des problèmes et des difficultés que doivent surmonter les communautés affectées par les activités minières. Un autre volet du problème tient à la difficulté de trouver des activités économiques alternatives fiables à entreprendre, une fois que l'agriculture a cessé d'ouvrir la voie aux activités minières. Les activités minières actuelles présentant une forte intensité capitalistique, les possibilités d'emploi pour les populations locales qui perdent leurs terres agricoles sont limitées. En outre, le début des activités minières entraîne un accroissement démographique avec l'arrivée de gens qui viennent occuper des emplois ne sont pas accessibles aux habitants, essentiellement parce que ces derniers ne disposent pas des compétences et de l'expertise nécessaires pour de tels travaux. Cela exerce une pression importante sur les infrastructures et les équipements sociaux existants. Une visite de ces villes minières dans tout le pays révèle la faible qualité des infrastructures et des équipements sociaux, en particulier pour les populations locales, dans la mesure où les travailleurs des mines bénéficient d'infrastructures et d'équipements relativement meilleurs. En un sens, on peut dire qu'un îlot de richesse est créé dans un océan de misère et de pauvreté. Cette situation est aggravée par des fléaux sociaux comme le vol à main armée et la prostitution qui apparaissent dans les villes minières. Les mêmes organismes d'État qui ne parviennent pas à protéger les droits des agriculteurs contre les entreprises minières échouent aussi en grande partie à fournir des infrastructures et des équipements sociaux adéquats aux communautés affectées par les activités minières. L'introduction de directives de « responsabilité sociale des entreprises » a légèrement amélioré le sort des communautés affectées par les mines. Et c'est ce que ces communautés minières ont obtenu du régime minier ghanéen.

Au cours des trois dernières décennies, le secteur de l'exploitation minière au Ghana a rebondi, principalement à la faveur de la production de l'or, grâce à l'introduction d'un nouveau régime fortement influencé par la Banque mondiale et le FMI au milieu des années 1980. La production d'or représente plus de 90 % de la valeur totale de la production minière ainsi que des recettes minières du gouvernement. Avant l'introduction de ce régime, la production d'or oscillait autour des 250 000 onces (environ 7 tonnes). Au cours des dernières années, la production d'or a augmenté de manière significative et a oscillé entre trois et quatre millions d'onces (85 à 115 tonnes). Outre des revenus pour le gouvernement, le secteur apporte une contribution significative aux recettes en devises et il représentait 45 % du total des recettes à l'exportation en 2009. La même année, près de 20 % des recettes de l'État ont été fournies par le secteur minier.

Le régime, qui offre des incitations considérables aux compagnies minières (soumises à un contrôle et des capitaux étrangers), se concentre, dans l'immense majorité des cas, sur des rentrées fiscales limitées pour le gouvernement (dont une infime partie est reversée aux communautés locales affectées de diverses manières par les activités minières, ce qui explique la situation évoquée plus haut, avec des conditions de vie misérables pour les populations des zones minières). Ce dernier a donc peu d'intérêt à suivre les besoins réels des populations locales et, dans le même temps, à contribuer à une croissance et un développement à grande échelle.

Dans le régime, les ressources minérales sont confiées au Président au nom des Ghanéens (qui possèdent les ressources). Le Président délivre ou accorde des autorisations et des concessions minières aux compagnies minières qui assurent le développement de ces ressources (ce qui englobe les activités d'exploration et d'extraction) en grande partie pour elles-mêmes. Pour tenir compte du fait que les ressources minérales sont détenues par les Ghanéens et pour d'autres raisons, comme les activités d'exploration entreprises par des organismes locaux, la loi accorde au gouvernement une participation de 10 % dans toutes les entités minières. Ce principe n'est pas strictement appliqué puisqu'un géant minier tel que Newmont Ghana Gold Limited, qui représente environ 20 % de la production nationale d'or, appartient en totalité à Newmont Gold Corporation, dont le siège est à Denver. Par conséquent, les bénéfices qui reviennent au Ghana du fait du développement de ses ressources minérales irremplaçables (qui appartiennent au peuple) se limitent essentiellement à de petites contributions financières (principalement des impôts et des royalties) versées par les sociétés minières au gouvernement.

L'adoption de la Directive minière de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2009 a apporté un certain soulagement aux Ghanéens, en particulier aux communautés minières affectées par l'exploitation minière. Elle a suscité l'espoir que le régime minier serait réexaminé pour répondre à la multitude des défis posés par ce secteur. Par exemple, la Directive de la CEDEAO soutient le droit à un consentement préalable, libre et éclairé avant le démarrage de l'exploration et avant chaque phase ultérieure de l'exploitation minière et des activités post-opérationnelles. Si les principes de la Directive sont ratifiés par le Parlement ghanéen pour les transformer en loi, ils donneront aux communautés le droit de dire non aux futures activités minières. Cependant, après six ans, il est difficile de savoir si la ratification des Directives de la CEDEAO est envisagée. Divers acteurs du secteur minier sont invités à faire pression sur le gouvernement pour l'amener à ratifier les Directives de la CEDEAO et renforcer ainsi une meilleure protection des communautés et de leurs droits.

Alhassan Atta-Quayson, Université des Sciences de l'éducation, Winneba, Ghana,  
[aattaquayson@yahoo.com](mailto:aattaquayson@yahoo.com)

## LES GENS SE METTENT A L'OEUVRE

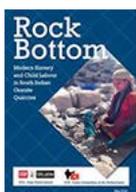


## Les femmes africaines disent Non ! a

Le charbon tue ! Le charbon détruit la santé et les communautés locales. Il détruit les terres et les écosystèmes... En bref, le charbon est en train de détruire notre planète. Telles sont les conclusions de la réunion qui a tenu bon contre les multinationales du charbon (stand their ground against Big Coal), qui s'est tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en janvier 2015, organisée par l'alliance Women and Miners (WOMIN) rassemblée près de vingt organisations avec des femmes activistes et leaders communautaires de la région de l'Afrique australe. Les participantes sont les femmes qui cultivent et mettent la main à la terre. Par conséquent quand les terres sont volées et les terres qui doivent élaborer de nouvelles stratégies pour fournir plus d'efforts pour parvenir à retirer le charbon de la terre. Quand l'approvisionnement en charbon est pollué, ce sont les femmes qui doivent marcher de longues heures pour chercher un approvisionnement en charbon quand les membres de leur famille tombent malades ou meurent dans l'industrie du charbon ou de l'air pollué. Les femmes qui doivent travailler de longues heures jusqu'à leur guérison ou leur mort. » Voir la déclaration (en anglais) ici :

<http://londonminingnetwork.org/2015/01/african-women-say-no-to-coal/>

Voir le site web de WoMin ici : <http://womin.org>



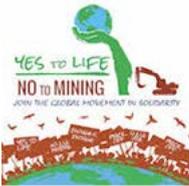
## Inde : Esclavage et travail des enfants dans les carrières de granit

L'Inde est le deuxième exportateur mondial de granit, un matériau dont une grande partie est destinée à l'exportation européenne. Les principaux acheteurs de granit sont la construction, l'industrie funéraire et le mobilier (pour les comptoirs de cuisine, la décoration). Cependant, la plupart des importateurs de granit ne donnent pas d'information sur les conditions de travail des enfants dans les carrières de granit ou disent ne pas savoir. Le récent rapport 'Modern Slavery and Child Labour in South Indian Granite Quarries' examine les conditions de travail des enfants dans 2 États du Sud de l'Inde, le Karnataka, et a identifié des violations graves de l'homme, parmi lesquelles le travail des enfants dans les carrières de pierre, avec un impact négatif sur les communautés locales, en particulier les zones avoisinantes, ce qui entraîne un assèchement des étangs, et dans le même temps la poussière polluée non seulement l'air mais aussi les rivières où elles sont devenues impropres à la consommation animale. Découvrez le rapport (en anglais) ici : <http://www.indianetnl.org/pdf/RockBottom.pdf>



## L'intensification de l'exploitation minière en Afrique au programme d'une réunion dans le centre financier de l'industrie

Des membres de la société civile d'Afrique et d'Amérique latine ont envoyé une lettre à la rencontre « Mining London Summit », la « conférence minière la plus importante de l'Europe » qui s'est tenue les 24 et 25 juin dernier sur le nombre croissant de communautés locales qui sont confrontées à un déplacement forcé, à la perte de terres fertiles et ancestrales, à la destruction de modes d'existence et de leur culture du fait de l'ouverture de nouvelles mines à grande échelle. Par ailleurs, la lettre dénonce les investissements et la responsabilité sociale des entreprises de manière purement des façons de justifier l'acceptation de ces investissements et d'améliorer leur image », et souligne que cet événement s'est tenu, est le premier événement de ce genre financé de l'industrie minière, avec des milliards d'investissements qui sont canalisés dans des mines destructrices dans le monde entier. L'anglais) ici : <http://www.gaiafoundation.org/news/society-send-strong-message-to-the-mining-or-london-summit> En outre, les membres de la société civile africaines ont partagé des études de cas pour montrer comment les communautés affectées peuvent résoudre beaucoup problèmes sociaux et écologiques causés par l'exploitation minière à grande échelle en Afrique. Les études de cas (en français) sont disponibles sur : <http://www.gaiafoundation.org/blog/is-mining-right-for-africa>



## Oui à la vie, non à l'exploitation minière

Lancé en 2012 par un groupe d'individus, d'organisations et de réseaux, le mouvement « Yes to Life, No to Mining » a pour objectif d'agir contre l'impact de plus en plus grand de l'industrie minière. Le mouvement cherche à rassembler les communautés qui disent NON à l'exploitation minière dans le monde entier, afin de collaborer dans la résistance, de succès ou de lutte. Il invite les communautés locales et les groupes à prendre un engagement, à partager des documents utiles et offre un espace pour partager des récits de résistance et à prendre contact avec d'autres communautés affectées. Visitez le site web du mouvement (en espagnol) à l'adresse : <http://www.yestolifenotomining.org/>



## Oilwatch Afrique : « Nous ne mangons pas de pétrole brut »

Les membres du réseau Oilwatch Afrique se sont réunis au Togo, le 9 juin 2015 pour discuter des impacts de la dépendance mondiale aux combustibles fossiles et de la souveraineté alimentaire, de la nutrition et de la santé en Afrique. La conférence s'est en particulier intéressée aux impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation de pétrole, du gaz et du charbon, ainsi qu'au lien entre la production alimentaire, la pollution de l'eau, la dégradation des sols et la tendance croissante de l'accaparement des terres sur le continent. La déclaration finale souligne l'impact de l'exploitation des combustibles fossiles sous terre et travailler pour une meilleure santé sur la terre. Voir la déclaration en français et portugais

## RECOMMANDATIONS

## Menaces sur l'agriculture : comment les activités extractives menacent nos systèmes alimentaires

Un récent rapport de la Fondation GAIA et de l'Institut de l'agriculture montre comment la production alimentaire est menacée par des millions de petits agriculteurs et des communautés locales sous la menace croissante d'une expansion de l'exploitation minière. Le rapport s'intéresse à





## consommation de technologies

Des minerais de toutes sortes (il peut y en avoir de nombreuses variétés dans un seul smartphone) sont extraits dans différents pays - qu'il s'agisse de tantale au Congo ou de Philippines - puis expédiés par bateau au monde entier dans des centres de fabrication. Les activités minières vont tripler dans le monde dans plus de forêts et de zones côtières autochtones, des parcs naturels et des sites d'accaparements de terres se produisent en grande partie sans le consentement des communautés locales, les sociétés s'entendant pour contourner les populations. En outre, des quantités toujours croissantes de déchets électroniques sont principalement envoyés vers des pays d'Afrique et d'Asie, plutôt que traités dans leur pays d'origine. Sur ces dépotoirs, les communautés locales vivent dans un environnement toxique et gaspillent des ressources en brûlant des déchets électroniques, ce qui libère des métaux qu'ils peuvent vendre sous forme de déchets. Pour en savoir plus, voir une vidéo et un site web d'information de la Fondation Gaia (anglais) sur : <http://www.gaiafoundation.org/wa>

Chers lecteurs du Bulletin,  
Nous vous informons que nous vous enverrons la version française du bulletin à venir avec un certain retard. Vous le recevrez probablement pendant la troisième semaine d'août. Veuillez nous excuser pour ce retard.  
Le Secrétariat international du WRM.



[Facebook WRM](#)



[Twitter WRM](#)



[Website WRM](#)

Inscrivez-vous au Bulletin mensuel du WRM

### Bulletin mensuel du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Éditeur en chef: Winfridus Overbeek

Éditeur responsable et coordinateur: Joanna Cabello

Assistance éditoriale: Elizabeth Diaz, Jutta Kill, Flavio Pazos, Teresa Perez

Secrétariat International du WRM

Maldonado 1858 - 11200 Montevideo - Uruguay

Tel/fax: [+598 2413 2989](tel:+59824132989)

[wrm@wrm.org.uy](mailto:wrm@wrm.org.uy) - <http://wrm.org.uy>